**LETTRE AUX PARENTS ET AUX MEMBRES DU PERSONNEL**

|  |
| --- |
| **Concernant les lettres aux parents et aux membres du personnel :**   * Aucune lettre ne devrait être envoyée si le diagnostic n’a pas été confirmé. * Aucune lettre ne devrait être envoyée sans l’accord préalable de l’infirmière du CLSC. |

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Service de garde ou école : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Objet : Varicelle**

Chers parents,

Chers membres du personnel,

Actuellement, au service de garde ou à l’école, une personne fait la varicelle (la picote). La varicelle est l’une des maladies les plus contagieuses. Elle est généralement bénigne et se manifeste par une éruption cutanée pouvant s’accompagner de fièvre et de démangeaisons. L’éruption consiste en l’apparition de taches rouges qui se transforment en vésicules remplies de liquide (bulles d’eau). La formation de nouvelles vésicules peut se poursuivre pendant quelques jours. Peu après, les lésions se couvrent d’une croûte.

Les enfants sont contagieux un ou deux jours avant l’apparition de l’éruption et jusqu’à ce que toutes les lésions soient croûteuses. Lorsque l’infection est transmise, elle se manifeste deux ou trois semaines après le contact.

Même si la varicelle est la plupart du temps bénigne, elle peut parfois entraîner des complications graves. Les personnes qui prennent des médicaments (cortisone, traitement contre le cancer, médicaments qui pourraient affaiblir le système immunitaire) ou qui souffrent d’une maladie qui diminue leurs défenses contre les infections (leucémie, VIH) sont plus à risque de complications. De même, une femme enceinte n’ayant jamais fait la varicelle et n’ayant jamais été vaccinée devrait aussi consulter un médecin à la suite d’un contact avec une personne atteinte de cette maladie. Nous suggérons à ces personnes de communiquer rapidement avec leur médecin. Il pourra leur conseiller un traitement préventif.

Les personnes qui ont déjà fait la varicelle ou qui ont reçu le vaccin contre la varicelle sont considérées comme protégées. Les personnes non protégées devraient consulter leur CLSC pour savoir si elles devraient recevoir un vaccin. Ce vaccin pourrait prévenir la maladie s’il est administré rapidement après un contact avec un cas de varicelle.

Certaines personnes vaccinées peuvent toutefois faire une varicelle moins grave, c’est‑à‑dire une varicelle plus courte avec moins de lésions et moins de fièvre.

Si votre enfant contracte la varicelle, ne lui donnez aucun produit contenant de l’aspirine ou de l’ibuprofène. Pour faire baisser la fièvre en toute sécurité, donnez-lui de l’acétaminophène. Pour diminuer les risques d’infection, gardez la peau de votre enfant bien propre. Il pourra revenir au service de garde ou à l’école lorsque son état de santé lui permettra de participer aux activités.

Si votre enfant contracte la varicelle, veuillez en aviser le service de garde ou l’école.

Merci de votre collaboration,

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(en lettres moulées)

Téléphone : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_